

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 octobre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DGRI 58** Avenant à la convention 2021 DGRI 45 de co-production, de co-organisation et d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Paris et la Fondation Carmignac pour l'exposition sur les forêts du Bassin du Congo dans le cadre de l'événement « Initiative de Paris pour la préservation des forêts d'Afrique Centrale » du 6 octobre 2021.

**M. Arnaud NGATCHA, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2021 DGRI 45 adoptée au Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juillet 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du Conseil de Paris, du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer l'avenant à la convention de co-production, co-organisation et d'occupation temporaire du domaine public avec la Fondation Carmignac pour une exposition sur les forêts du Bassin du Congo, dans le cadre de l'événement « Initiative de Paris pour la préservation des forêts d'Afrique Centrale » du 6 octobre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA au nom de la 7ème Commission,

Délibère

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de l'avenant à la convention de la co-production, de la co-organisation et d'occupation temporaire du domaine public avec la Fondation Carmignac.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer ledit avenant.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**